

« Dessine-moi le B3 »

Modalités de la collecte de croquis

Préambule

A l'occasion de la 1^{ère} édition du festival de bande-dessinée, **BDLab**, qui s'inscrit dans le cadre du programme de l'opération « Le Mois de la BD » qui aura lieu durant tout le mois d'avril partout en province de Liège, une collecte de croquis du B3 est organisée du 17 février au 20 mars 2025.

L'objectif de cette collecte est de créer une exposition collective et participative qui sera visible dans différents espaces du B3, du 4 avril au 26 avril 2025.

Exposition collective et participative

Exposition collective : exposition qui fait référence à un événement où plusieurs artistes (ou créateurs) présentent leurs œuvres ensemble, dans un même espace. Elle rassemble des œuvres variées autour d'un thème commun, la représentation du B3 dans le cas présent.

Exposition participative : forme d'exposition où les visiteurs jouent un rôle actif dans la création du projet d'exposition. Les participants sont invités à interagir avec les œuvres et à y contribuer. Cette participation se fera par l'intermédiaire d'un processus de création à laquelle le public sera convié durant toute la durée de l'exposition à travers la mise à disposition de feuilles de papier et de matériel de dessin.

Conditions de participation

La collecte de croquis est ouverte à tout le monde, sans restriction d'âge.

La participation à la présente collecte est individuelle et nominative.

La participation à cette collecte est gratuite.

Plusieurs croquis pourront être proposés par personne mais 1 seul croquis sera retenu pour prendre part à l'exposition.

Techniques et formats des œuvres acceptés

Tous les formats sont acceptés.

Toutes les techniques de dessin seront autorisées (feutres, crayons, gouache, aquarelle, huile, collage...).

Le croquis devra représenter le B3 (intérieur ou extérieur) : esquisses, scènes en tous genre, recherches graphiques, fragments.

Supports : Sur une feuille libre (feuille simple, papier kraft ou papier spécifique), dans un carnet de croquis ou encadré

Mise en place des croquis

Les œuvres seront installées :

- Soit directement apposées au mur à l'aide de pâte à fixe (avec possibilité de protection sous plexiglass transparents) ;

- Soit pendues à l'aide de câbles au départ de cimaises (pour les œuvres préalablement encadrées) ;
- Soit sous vitrine

Il est à noter que, si tel est le souhait de l'artiste, **l'œuvre doit être mise personnellement sous cadre.** De plus, nous attirons votre attention sur le fait que les œuvres seront présentées dans des espaces fréquentés du B3, drainant de nombreux passages.

Modalités pratique de dépôt des croquis

Temporalité :

- ✓ **Pour le 14 mars** : envoi de proposition(s) de croquis, sous format numérique, à l'adresse : labd@provincedeliege.be ;
- ✓ Un mail de confirmation comprenant la sélection du croquis sera envoyé ;
- ✓ **Pour le 20 mars** : le croquis sélectionné devra être parvenu au Service de Gestion de projets de la Province de Liège :
 - Soit en déposant le croquis à l'accueil du B3
 - Soit en envoyant le croquis par voie postaleAdresse : Service de gestion de Projets – Cellule BD – Place des Arts 1, 4020 Liège

Modalités financières

Les frais liés au dépôt par voie postale sont à charge du participant.

Les frais de réalisation en matériel et/ou de mise en forme sont au frais du participant.

Droits de représentation

Les participants à la présente collecte ont bien pris connaissance de la finalité de cette collecte (une exposition au B3) et autorisent le secteur Culture de la Province de Liège à diffuser leurs croquis sur différents réseaux de communication en vue de promouvoir l'exposition finale.

Responsabilité

En aucun cas, le Service Culture de la Province de Liège ne pourra être tenu responsable d'un incident ou d'un événement imprévu qui pourrait entraver le bon déroulement de ladite collecte ou abîmer le croquis durant l'exposition.

Restitution des croquis

Les croquis devront être retirés, sur rendez-vous, à l'accueil du B3 pour le lundi 26 mai 2025 maximum. Les œuvres qui ne seront pas retirées seront considérées comme appartenant à la Province de Liège et pourront être jetés ou conservés.